



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC8-5-14

**OBJET : EXPOSITION « LE VERRE DANS TOUS SES ÉCLATS »
OFFICE DE TOURISME DES DEUX RIVES À AUVILLAR
CONVENTIONS AVEC LES ARTISTES**

Étaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2026BC8-5-14

**OBJET : EXPOSITION « LE VERRE DANS TOUS SES ÉCLATS »
OFFICE DE TOURISME DES DEUX RIVES À AUVILLAR
CONVENTIONS AVEC LES ARTISTES**

Les expositions printanières et estivales (de début avril à fin septembre) présentées à l'office de tourisme d'Auvillar sont, de près ou de loin, en lien avec notre territoire géographique, naturel ou patrimonial. Elles accueillent, de préférence, des artistes ou artisans aux savoir-faire confirmés.

Cette année c'est l'art verrier qui sera mis à l'honneur. Cette exposition fera écho aux vitraux de la Chapelle des Ursulines, autour des différents métiers du verre.

En effet, la palette de techniques et de rendus esthétiques est large : elle peut concerner le soufflage de verre, le vitrail, en passant par la technique dite du fusing (morceaux de verre collés à froid) ou encore du verre au chalumeau.

Ce sont 8 artisans d'art ou artistes (liste en annexe) qui présentent leurs œuvres dans notre espace (listes en annexe). Certains d'entre eux ont exposé à Martres-Tolosane au salon de référence « des arts et du feu », parmi eux, en proximité : les souffleurs de verre de Moissac, les autres étant de la Région Occitanie, et une de Bagnolet (dalle de verre). Leurs pièces sont très originales : objets décoratifs, sculptures, ou colonnes de verre, mais aussi des panneaux, en l'occurrence des vitraux, ou bien encore des tableaux de verre (avec insertion d'émaux ou même de plantes).

En 2020, nous avons reçu un collectif d'artisans de renom, centré sur une technique particulière consacrée à la mosaïque de verre (ou dalle de verre, comme celle de nos vitraux). Cette nouvelle exposition élargira la présentation à de nouvelles disciplines et s'intitulera « le verre dans tous ses éclats ».

Comme à chaque fois, l'office de tourisme prévoit de réaliser des panneaux explicatifs favorisant une médiation culturelle auprès de nos visiteurs sur l'histoire et les différents métiers de la verrerie.

Comme les années précédentes, afin de formaliser le partenariat avec les artistes, et d'assurer leurs œuvres, une convention devra être signée avec chacun d'entre eux.

Il est proposé cette année de rajouter un article à cette convention afin que la régie de recettes de l'Office de Tourisme puisse procéder à la vente des ces œuvres pour le compte des artistes, le produit de ces ventes étant ensuite reversé (sans commission).

Le Président propose donc :

- d'examiner cette convention et de la valider,
- de l'autoriser ou son représentant à signer les conventions avec chacun des artisans ou artistes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'examiner cette convention et de la valider,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacun des artisans ou artistes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures



Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **09 MARS 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **09 MARS 2026**

AR Préfecture

Exposition « Le verre dans tous ses éclats » Office de tourisme des Deux Rives à Auvillar Conventions avec les artistes

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026BC8_5_14-DE

Numéro d'acte : 2026BC8_5_14

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Politique de la ville-habitat-logement)

Fichier acte : 2026BC8-5-14 Exposition le verre dans tous ses éclats Office tourisme à AUVILLAR Convention avec les artistes.pdf

Fichier(s) annexes(s) :

- 2026BC8-5-14 Convention Audrey Ser.pdf
- 2026BC8-5-14 Convention Ce qui est en verre.pdf
- 2026BC8-5-14 Convention CIÚmence Puzin.pdf
- 2026BC8-5-14 Convention Danielle Burguion.pdf
- 2026BC8-5-14 Convention Laurence Bourgeois (L¶).pdf
- 2026BC8-5-14 Convention Marc Kniebihler.pdf
- 2026BC8-5-14 Convention Martine Bruggeman.pdf
- 2026BC8-5-14 Convention Olivier Mallemouche.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:25:49

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:26:20